



Le 9 juillet 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 juillet 2024 à 19h00, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :
Samuel Champagne - district #3

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 juin 2024**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 518-24 décrétant une dépense et un emprunt de 2 522 934 \$ pour le versement d'une quote-part à la municipalité de saint-joseph-du-lac relativement à des travaux d'installation d'un réservoir et d'un surpresseur d'eau potable
 - 5.2- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 380-75-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 6.- **PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 30 juin 2024
 - 6.2- Affectation d'une partie de l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice financier 2023 aux activités de fonctionnement et d'investissement d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs
 - 6.3- Vente du lot 6 310 032 du cadastre du Québec - 50e Avenue / Autorisation de signature
 - 6.4- Signature d'entente avec l'organisme MABL / Autorisation
 - 6.5- Convention d'aide financière PRACIM / Autorisation de signature
 - 6.6- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison été 2024 / Adoption
 - 6.7- Pompiers à temps partiel / Engagement
 - 6.8- Dérogation mineure 2024-01 / Approbation
 - 6.9- Dérogation mineure 2024-02 / Approbation
 - 6.10- Comité consultatif d'urbanisme/19-06-2024 / Adoption du procès-verbal



6.11- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Décompte progressif # 10 / Autorisation de paiement

7.- **RAPPORTS**

7.1- Aucun

8.- **VARIA**

9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**

11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**

12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-07-116

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-118

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2024

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 11 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE



AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 518-24 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 522 934 \$ POUR LE VERSEMENT D'UNE
QUOTE-PART À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC
RELATIVEMENT À DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR ET
D'UN SURPRESSEUR D'EAU POTABLE

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement numéro 518-24 décrétant une dépense et un emprunt de 2 522 934 \$ pour le versement d'une quote-part à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à des travaux d'installation d'un réservoir et d'un surpresseur d'eau potable.

La conseillère Chantal Chartrand dépose le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 522 934 \$ pour le versement d'une quote-part à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à des travaux d'installation d'un réservoir et d'un surpresseur d'eau potable.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 380-75-24 AMENDANT
LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.

Le conseiller La conseillère Barbara Legault dépose le projet de règlement 380-75-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur le boul. Proulx.

24-07-119

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2024

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 30 juin 2024 au montant de 87 976,18 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 juin 2024 au montant de 2 714 807,86 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-120

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2023 AUX ACTIVITÉS DE
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR
LES EXERCICES ULTÉRIEURS

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp



QUE la municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 40 417 \$ de l'excédent (déficit) de l'exercice financier 2023 aux fins d'affecter une somme de 22 548 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 17 869\$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-121

VENTE DU LOT 6 310 032 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 50E AVENUE /
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 12 février 2019, la résolution 19-02-025 acceptant l'offre d'achat de la compagnie Groupe Héritage inc. concernant une partie du lot 2 126 575;

ATTENDU QUE cette partie du lot a été régularisée et qu'une opération cadastrale a été effectuée;

ATTENDU QUE la partie du lot 2 126 575 porte maintenant le numéro de 6 310 032;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil autorise la maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente ainsi que tout document devant intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-122

SIGNATURE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME MABL / AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent expérimenter le service de Médiation citoyenne des Basses-Laurentides offert par l'organisme MABL;

ATTENDU QUE ce service vise notamment à offrir un service de médiation aux citoyens confrontés à un conflit;

ATTENDU QUE ce service de médiation vise à éviter la judiciarisation des différends et permettre aux parties un règlement à l'amiable;

ATTENDU QUE le coût de ce service est 1 250 \$ et prend fin le 31 mars 2025;

ATTENDU Qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE Madame Chantal Pilon, la directrice générale, soit autorisée à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame la maire Sonia Fontaine et la directrice générale Chantal Pilon à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la convention à intervenir avec La Ministre des Affaires Municipales pour la construction des ateliers municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-124

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON ÉTÉ 2024 / ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison été 2024, soit adoptée :

| |
|---------------------------------------|
| Noms |
| Marguerite Ménard - Animateur |
| Thierry Lafleur - Assistant Sauveteur |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-125

POMPIERS À TEMPS PARTIEL / ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal autorise l'engagement de Monsieur Yan Patrie et Madame Sarah Sabbah, effectif le 20 juin 2024, au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité.

Ces pompiers sont assujettis à une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-126

DÉROGATION MINEURE 2024-01 / APPROBATION

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2024-01 soumise comme suit:

Demande numéro: 2024-01

Immeuble visé: Lot: 2 614 398

Adresse: 490-492 59e Avenue

La demande de dérogation mineure a pour objet de permettre que le total des marges latérales du bâtiment principal situé au 490-492 59e Avenue soit de 4.63 mètres au lieu de 5 mètres tels qu'exigés à la grille des normes et usages de la zone R-1 127 du règlement 308-91. L'effet de cette dérogation serait de se rapprocher de 0.37m de la limite de propriété limitrophe au lot 2 614 397;



Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 19 mai 2024 informant le Conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2024-01 soit approuvée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-127

DÉROGATION MINEURE 2024-02 / APPROBATION

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2024-02 soumise comme suit:

Demande numéro: 2024-02
Immeuble visé: Lot: 2 126 988
Adresse: 900 Boul. La Chapelle

La demande de dérogation mineure a pour objet de permettre que la hauteur de la clôture à installer sur la limite latérale droite de la propriété soit de 2.4 mètres en cour latérale et arrière au lieu de 2 mètres, et ce, contrairement à l'article 6.5.9.2 du règlement du zonage numéro 308-91;

La demande de dérogation mineure a aussi pour objet de permettre que la hauteur de la clôture à installer sur la limite latérale droite de la propriété soit de 2.4 mètres en cours avant au lieu de 1.35 mètre, et ce, contrairement à l'article 6.5.9.2 du règlement du zonage numéro 308-91;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 19 mai 2024 informant le Conseil municipal que la demande devrait être approuvée;
EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2024-02 soit approuvée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-128

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/19-06-2024 / ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 19-06-2024, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-129

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA



DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 10 / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 318 158,76 \$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente le décompte progressif # 10, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

N/A

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

N/A

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Mme Chartrand communique sur les chiens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Karine Simard Bélisle
- 2) Pierre Dufresne

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand


QU'À 19h26, la séance soit levée.

24-07-130



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale

